

Catégorie

Marque

Désignation du type / Signe de reconnaissance

Cotation-type

Voiture de tourisme

CHRYSLER

C 73 IMPERIAL

No 1781/A

Moyens de reconnaissance du type Désign. "C" en préfixe du No. de châssis & "CE" du No. de moteur. *)
 No de châssis frappé à gauche à l'int. du montant de porte avant, sur plaquette du constructeur
 No de moteur frappé à l'avant, à gauche s/partie sup. du bloc-cyl., derrière pompe à eau.
 Constructeur du châssis) CHRYSLER CORPORATION, DETROIT (USA)
 Constructeur du moteur)

MOTEUR CHRYSLER V-8

Marque et type Fire-Power

Genre en V, OHV

Carburant Benzine

Nombre cyl. 8 Temps 4

Allègement 100,076 mm.

Course 92,202 mm.

CV-impôt 29,549

Cylindres totaux 51802 cm³

CV. frein 280

Refroidissement Eau (pompe)

Empl. du moteur à l'avant

CHASSIS

Nombre d'essieux 2

Entraînement sur roues arrières

1. Frein à pied: Hydraulique, à tambours
 av. servo à depress., s/toutes les 4 r.
 2. Frein à main: Mécanique, à tambours,
 sur arbre de cardan / roues arrières.

3. Frein ---

Frein de remorque ---

Direction à gauche - av. servo hydraul.

Crochet de remorque ---

Nombre de vit. avant "Powerflite" 1)

Vit. en 1^{re} vit. - en prise dir. 180 km/h.**CARROSSERIE**Constructeur CHRYSLER CORP.
DETROIT (USA)

Genre / Forme Limousine

(4-Door Sedan)

Nombre de portes 4

Nombre de places ass. Total 5-7

Avant 2=3 Millieu = Arrière 3=4

Nombre de places debout -

Four motifs: Siège arrière -

Sièges -

POIDS ET PNEUMATIQUES

Poids à vide du châssis prêt à rouler kg. kg. --- kg.

Capacité de charge du châssis (art. 11 CE) kg. kg. --- kg.

Poids maximum garanti par le fabricant kg. kg. --- kg.

Poids à vide du vhc. carrossé (prêt à rouler) 1^{er}230 kg. 920 kg. 2^{es}150 kg.

Charge utile kg. kg. --- kg.

Poids maximum garanti du train routier (camion / remorque) --- kg.

Pneumatiques: Dimension 8.20 - 15 4 Ply Tubeless Nylon simples / ~~XXXXXX~~Capacité de charge (par pneu 865 kg.) par essieu 1^{er}730 kg. 1^{er}730 kg. **)

ATTESTATION DE TYPE COMMISSION D'EXPERTISE-TYPES DE VHC. A MOT.

EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET AVERTISSEUR 12 V.

Phares: Mergul) H E L T A

2)

Feux de position 2, dans les phares 3 W.

Feux stop 2, combinés av. feux stop 3 W.

Indicateurs de direction: 2, clignot. à lampe fem. & électrique (à ton fort) 21 W.

Retroviseur: 1 à l'int. on haut & 1 à l'ext. à 8/Lampes marche arr.: 2, par contact & 1e W.

DIMENSIONS

Voie } avant 1'580 mm.
 } arrière 1'550 mm.

Largeur hors-tout AV. 2'10 DAR.

Empatement

Longueur hors-tout 3'380 mm.

Longueur hors-tout 5'880 mm.

Hauteur (non charg.) 1'600 mm.

Garde au sol 205 mm.

Fora à feux, critico 1'490 mm.

Crochet de remorque (haut, dep. sol) --- mm.

Crochet de remorque (porte à faux) --- mm.

Diamètre de bragues ext. gauche 13,60 m.

Diamètre de bragues ext. droite 13,60 m.

Dim. Intérieures

Longueur du pont de charge mm.

Hauteur intérieure mm.

Hauteur du pont dep. la sol mm.

mm.

mm.

Syst. antichoc avant) Amponles Bilux à cullier 35/35W.

Feux rouges 2, combinés av. feux stop 3 W.

Eclairage du No de contr. 2, dans cornes pare-chocs 3 W.

AV = à R. & à dr. dans pare-chocs (bl.).
 Emplacement AR = comp. av. feux rges. & stop (orange)

Caractéristiques 2, électriques

Retroviseur: 1 à l'int. on haut & 1 à l'ext. à 8/Lampes marche arr.: 2, par contact & 1e W.

OBSERVATIONS:

*) A partir du No. de châssis C 561'001

A partir du No. de moteur CE 561'001

Désignation "IMPERIAL" à l'avant, à l'arr. et latéralement sur le vhc.

**) Selon garantie FIRESTONE du 16.2.1956.

Mesure du bruit: A 7 m latéralement

Au régime max. d'utilisation (180 km/h.) = 80 Phons

Garniture de capot: Dangereuse; est démontée par

L'importateur, selon interprétation de l'art. 12, al. 3 RB.

MODIFICATIONS ET AMELIORATIONS (en RB)

1) Pour les vhc. avec transmission automatique "Powerflite", il y a lieu d'exiger une cale.

2) Equipement: Phares: Amponles Bilux à cullier montés par l'importateur.

Avertisseur: A 3 tons; pour celui à ton fort, il y a lieu de monter un interrupteur séparé, sinon démonter l'avertisseur à ton fort.

Lieux d'échappement: Doivent être modifiés et prolongés vers l'arr.; jusque derrière pare-chocs, ne doivent pas être dirigés vers le sol.

Lieu et date de l'expertise-type

La commission d'expertises-types

Schinznach-Bad, le 2.2.1956.